



Séance du Conseil communautaire Du jeudi 17 mars 2016

Procès-verbal

Date de la convocation : le 11 Mars 2016

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le jeudi 17 Mars, à dix-sept heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, dûment convoqués, se sont réunis à la Maison du Développement sous la présidence de M. Loïc MAHE, Président.

Etaient présents :

<u>KERBORS</u> :	Jean François LE BESCOND, Marie-Louise ANDRE,
<u>LANMODEZ</u> :	
<u>LEZARDRIEUX</u> :	Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Anne LE COQ
<u>PLEUBIAN</u> :	Loïc MAHE, Véronique CORLOUËR, Gilbert LE BRIAND, Monique LE PARLOUËR, Françoise AMBERT
<u>PLEUDANIEL</u> :	Didier ROGARD, Thierry LOAS
<u>PLEUMEUR GAUTIER</u> :	Pierrick GOURONNEC, Albane BERTHOU, Frédéric LE MOULLEC
<u>TREDARZEC</u> :	Yvon LE SEGUILLON, Marie-Louise BATANY, Bernard ROUZES
<u>Etaient absents</u> :	Alain GOURONNEC : procuration à Albane BERTHOU Renaud TROUBAN Maryvonne LE BERRE : procuration à Loïc CORDON Michel LE GALL : procuration à Gilbert LE BRIAND Anne BARBIER : procuration à Thierry LOAS

Assistaient également : Mathieu LE DANTEC, Directeur Général des Services ; Anne-Hélène HENRY, coordinatrice Finances ; Didier TASSET, trésorier.

Secrétaire de séance : Jean-François LE BESCOND est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- *Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2016,*
- ❖ **Finances**
- 2- *Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2015 et adoption des Budgets primitifs 2016.*
- ❖ **Ressources humaines**
- 3- *Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de chargé de mission (9 mois) pour coordonner le montage des projets structurants du territoire.*
- ❖ **Aménagement du territoire**
 - *Elaboration des plans stratégiques (Programme Local de l'Habitat, Plan Climat-Air-Energie Territorial, Plan de déplacements).*
- ❖ **Questions diverses.**

Rapporteur : M. Loïc MAHE, Président

1- Procès-verbal de la séance du 18 février 2016

Le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 février 2016.

Madame Albane BERTHOU précise que son nom figure dans le groupe de travail Rénovation de bâtiments pour création de logements adaptés aux personnes âgées à Pleudaniel, alors qu'elle n'a pas demandé à en faire partie.

Idem pour Monsieur Loïc CORDON.

Monsieur Le Président informe l'assemblée que leurs noms seront barrés sur le procès-verbal.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve le procès-verbal de la séance du 18 Février 2016, à l'unanimité.

PÔLE AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : M. Frédéric LE MOULLEC, Vice-président

- ❖ **FINANCES**
- 2- **Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2015 et adoption des budgets primitifs 2016**

Budget principal : subventions 2016

Subventions 2016				
Structure	2014	2015	Demande 2016	Proposition commission
ADESS	710,00 €	720,00 €	730,00 €	730,00 €
Algue voyageuse Festiv'Alg	0,00 €	0,00 €	450,00 €	450,00 €
Association des cyclos optimistes	Pas de demande	Pas de demande	Pas de montant	0,00 €
Association La Madeleine-Fonctionnement	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Association Skol Ar C'hleuziou	0,00 €	300,00 €	Pas de montant	300,00 €
Beauvallon Association	0,00 €	0,00 €	750,00 €	0,00 €
CCPG – subvention poste Natura 2000-Convention pour 5 ans	3 470,40 €	3 470,40 €	3 470,40 €	3 470,40 €
Chefs d'Œuvre en Presqu'île	0,00 €	250,00 €	Prise en charge de l'assurance ou subvention équivalente pour un montant de 300,00 €	300,00 €
Comité pour la création d'un port en eau profonde dans le Trégor-Goëlo	0,00 €	0,00 €	Pas de montant	0,00 €
Comité Départemental des pêches-Convention depuis l'année 2011 reconductible par tacite reconduction	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Conseil Départemental-Fonds d'aide aux jeunes	0,00 €	0,00 €	Pas de montant	0,00 €
Conseil Départemental-Fonds solidarité Logement	0,00 €	0,00 €	4 930,00 €	4 930,00 €
Côtes d'Armor Développement	966,00 €	966,00 €	966,00 €	966,00 €
Couleurs de Bretagne-Organisation d'un concours de peinture	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Dansal Ha Dansal (organisation d'un fest-noz)	1 300,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
FGDOM 22 (dégâts rongeurs aquatiques)	613,13 €	643,78 €	663,10 €	663,10 €
Les Restos du Cœur	1 700,00 €	1 700,00 €	Pas de montant	1 700,00 €
Marmouziens-Fonctionnement	1 700,00 €	1 700,00 €	2 500,00 €	1 700,00 €
Ouest Armor Image	500,00 €	0,00 €	Pas de montant	Demande de pièces complémentaires
Petites sœurs des pauvres	0,00 €	0,00 €	Pas de montant	0,00 €
Presqu'île à Tue-tête-Fonctionnement	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Presqu'île à Tue-tête-Poste de l'animatrice-Du 01/09/2014 au 30/08/2015	7 356,25 €	10000,00 € Du 01/09/2014 au 30/08/2015	10 000,00 €	10 000,00 €
Prométhée 22	0,00 €	0,00 €	Pas de montant	300,00 €
Trioux Tonic Blues-Fonctionnement	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Trioux Tonic Blues-Exceptionnelle (Anniversaire)	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget principal : participations 2016

Structure	2015	Demande 2016	Proposition Commission
Anticipa-Adit	4 780,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Entente Trégor Côte de Granit Rose (Ex-Pays touristique Trégor et Goëlo) (1)	13 390,45 €	1,317 €/habitant	1,317 €/habitant
Pays Trégor-Goëlo-Ingénierie du GIP	9 244,00 €	9 345,00 €	9 345,00 €
Pays Trégor-Goëlo-Mission de conseil en énergie partagée	2 023,00 €	2 023,00 €	2 023,00 €
SMEGA (2)	2 773,67 €	2 818,52 €	2 818,52 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget principal et budget environnement : fiscalité 2016

Type de taxes	Taux d'imposition 2014	Taux d'imposition 2015	Proposition Commission taux d'imposition 2016
Taxe d'Habitation	13,80%	13,80%	13,80%
Taxe Foncière Bâti	1,71%	1,71%	1,71%
Taxe Foncière Non Bâti	10,46%	10,46%	10,46%
Cotisation Foncière des Entreprises	26,62%	26,62%	26,62%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	14,45%	14,45%	14,45%

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Zones d'activités

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Zones d'activités

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Zones d'activités – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	9 321,70 €	5 220,10 €	0 €	5 015,99 €
Report 2014		27 020,47 €	5 015,99 €	
Totaux	9 321,70 €	32 240,57 €	5 015,99 €	5 015,99 €
Clôture	22 918,87 €		0,00 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015 – Budget Zones d'activités

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Zones d'activités	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	22 918,87 €	0,00 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté 22 918,87 €	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Zones d'activités - Budget primitif 2016

Par principe, il n'y a pas d'affectation de résultat sur un budget de lotissement. Une affectation de résultat à la section d'investissement à hauteur de 12 795,30 € ayant eu lieu sur les exercices précédents, il convient de régulariser cette situation via une réintégration à la section de fonctionnement : débit du compte 1068 (chapitre 040) par crédit du compte 7785 (Chapitre 042).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver la régularisation des affectations du résultat des exercices antérieurs,

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **77 874,17 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **25 590,60 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Parc d'activités

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Parc d'activités de Kérantour

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Parc d'activités – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	88 729,18 €	135 604,49 €	57 630,90 €	34 544,89 €
Report 2014	491 133,36 €			213 857,23 €
Totaux	579 862,54 €	135 604,49 €	57 630,90 €	248 402,12 €
Clôture	- 444 258,05 €		190 771,22 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015-Parc d'activités

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Parc d'activités de Kérantour	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	- 444 258,05 €	190 771,22 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté - 444 258,05 €	R 001-Résultat reporté 190 771,22 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Parc d'activités - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **651 667,55 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **640 285,73 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Voirie communautaire

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Voirie Communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Voirie communautaire – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	27 490,59 €	115 776,00 €	308 317,05 €	111 757,07 €
Report 2014			261 243,30 €	
Totaux	27 490,59 €	115 776,00 €	569 560,35 €	111 757,07 €
Clôture	88 285,41 €		- 457 803,28 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015 – Budget Voirie Communautaire

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Voirie Communautaire	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	88 285,41 €	- 457 803,28 €
Affectation 2015		R 001-Résultat reporté - 457 803,28 € R 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé : 88 285,41 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Voirie Communautaire - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes 116 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses / Recettes1 064 084,19 €

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget SPANC

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget SPANC

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget SPANC – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	60 688,65 €	92 618,84 €	12 951,00 €	214,90 €
Report 2014	16 631,16 €			14 140,39 €
Totaux	77 319,81 €	92 618,84 €	12 951,00 €	14 355,29 €
Clôture	15 299,03 €		1 404,29 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015 – Budget SPANC

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget SPANC	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	15 299,03 €	1 404,29 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté 11 634,02 €	R 001-Résultat reporté 1 404,29 € R 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 665,01 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : SPANC - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **88 513,02 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **51 759,70 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Portage de repas

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Portage de repas

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015-Budget Portage de repas

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Portage de repas – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	260 901,63 €	247 367,83 €	2 271,84 €	8 334,54 €
Report 2014		21 509,35 €		14 782,73 €
Totaux	260 901,63 €	268 877,18 €	2 271,84 €	23 117,27 €
Clôture	7 975,55 €		20 845,43 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015-Budget Portage de repas

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Portage de repas	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	7 975,55 €	20 845,43 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté 7 975,55 €	R 001-Résultat reporté 20 845,43 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Budget Portage de repas - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **281 068,60 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **28 947,03 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Office de tourisme

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Office de tourisme

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Office de tourisme – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	134 070,77 €	178 353,13 €	-	-
Report 2014		503,41 €		-
Totaux	134 070,77 €	178 856,54 €	-	-
Clôture	44 785,77 €		-	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015-Office de tourisme

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Office de tourisme	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	44 785,77 €	-
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté 44 785,77 €	-

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Office de tourisme - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **158 038,15 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes -

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Maison de santé

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Maison de santé

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Maison de santé – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	136 133,89 €	65 849,30 €	75 799,04 €	208 463,20 €
Report 2014		34 982,31 €	331 595,14 €	
Totaux	136 133,89 €	100 831,61 €	407 394,18 €	208 463,20 €
Clôture		- 35 302,28 €		- 198 930,98 €

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Loïc MAHE précise : il s'agit d'une structure qui fonctionne bien, deux tiers du bâtiment sont aujourd'hui occupé ; il reste encore quelques surfaces à louer. Ce service constitue une belle offre pour la population, et des professionnels médicaux compétents sont, de ce fait à disposition de nos citoyens.

Afin de parvenir à une opération blanche pour la collectivité sur une durée estimée de 20-25 ans, il serait nécessaire que le bâtiment soit loué en totalité.

Nous sommes actuellement en cours de négociation avec les locataires du bâtiment, afin de percevoir le remboursement des charges de fonctionnement de la structure.

Les négociations sont tendues, Monsieur MAHE tente de proposer une solution dans laquelle les intérêts de la collectivité et des praticiens seraient préservés.

Le Conseil Communautaire sera bien entendu informé de la suite des événements.

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015 – Budget Maison de santé

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Maison de santé	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	- 35 302,28 €	- 198 930,98 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté - 35 302,28 €	R 001-Résultat reporté - 198 930,98 €

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Maison de santé - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **169 798,23 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **293 180,06 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Environnement

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Environnement

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015-Budget Environnement

Le Compte de gestion 2015 a un résultat de fonctionnement plus important que le compte administratif de 0,38 € depuis le compte administratif 2012.

Aussi, la correction a été effectuée au compte administratif 2015. (le compte 002 en section de fonctionnement a été augmentée de 0,38 €).

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Environnement – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	1 083 202,35 €	1 129 264,63 €	41 593,50 €	302 812,26 €
Report 2014		312 590,90 €		82 029,46 €
Totaux	1 083 202,35 €	1 441 855,53 €	41 593,50 €	384 842,42 €
Clôture	358 653,18 €		343 248,92 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015-Budget Environnement

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Environnement	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	358 653,18 €	343 248,92 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté 358 653,18 €	R 001-Résultat reporté 343 248,92 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Budget Environnement - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **1 420 198,18 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **642 396,40 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Budget Principal

Objet : Approbation du compte de gestion-Budget Général

Il est proposé au Conseil communautaire

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Avant d'avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

De déclarer que le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte administratif 2015-Budget Général

Il est proposé au Conseil Communautaire, après la lecture du budget primitif 2015 et des décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1 - donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Général – Compte administratif 2015				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2015	2 927 831,07 €	3 065 932,30 €	492 444,15 €	348 046,78 €
Report 2014		282 596,05 €		313 385,84 €
Totaux	2 927 831,07 €	3 348 528,35 €	492 444,15 €	661 432,62 €
Clôture	420 697,28 €		168 988,47 €	

2 – Constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 – Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Le Président se retire.

Madame Marie-Louise BATANY, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat 2015-Budget Général

Suite à la dissolution du SCOT prononcée au 31 Décembre 2014, il convient d'inclure les avoirs qui nous ont été rétrocédés dans l'affectation du résultat 2015 pour le budget primitif 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation cumulée d'exploitation,

Budget Général	Fonctionnement	Investissement
Résultats 2015	420 697,28 €	168 988,47 €
Résultat du SCOT	3 075,50 €	391,33 €
Affectation 2015	R 002-Résultat reporté 423 772,78 €	R 001-Résultat reporté 169 379,80 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

Objet : Budget général - Budget primitif 2016

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver le budget primitif 2016 suivant les prévisions ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses / Recettes **3 330 903,44 €**

Section d'investissement

Dépenses / Recettes **674 792,48 €**

Et de le voter au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve, à l'unanimité.

❖ RESSOURCES HUMAINES

3- Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de chargé de mission (9 mois) pour coordonner le montage des projets structurants du territoire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3 alinéa 1 fixant les modalités de recrutement dans les cas d'accroissement temporaire d'activités,

Considérant que, lors de la séance du conseil communautaire du 18 février 2016, il a été décidé :

- de confier la maîtrise d'ouvrage des projets structurants communaux à l'intercommunalité,
- d'établir un groupe de travail par opération avec pour objectif de finaliser l'avant-projet définitif avant la fin de l'année 2016.

Considérant que Directeur Général des Services de l'intercommunalité ne sera pas en mesure d'assurer, efficacement, le suivi de ces commissions et le montage administratif des dossiers en raison d'un emploi du temps prévisionnel chargé (réunions fusion LTC, travaux d'extension de la maison du développement, gestion courante ...),

Il est proposé la création d'un poste de chargé de mission pour coordonner le montage des opérations suivantes :

- Espace bien être marin à Pleubian,
- Programme d'aménagement du port de Lézardrieux.

Missions principales :

- Elaboration des cahiers des charges concernant l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre,
- Montage administratif des dossiers de demande de subventions,
- Animation des groupes de travail sous la responsabilité hiérarchique du DGS et/ou des secrétaires généraux,
- Recherche d'informations juridiques.

<i>Grade</i>	<i>IB/IM</i>	<i>Durée</i>	<i>DHS</i>
Rédacteur (B)	348/326	Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2016	35h

Le conseil communautaire approuve à la majorité (2 abstentions : Albane BERTHOU, et Alain GOURONNEC par procuration à Albane BERTHOU).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : M. Loïc MAHE, Président

4- Elaboration des plans stratégiques (Programme Local de l'Habitat, Plan Climat-Air-Energie, Plan de déplacements

Considérant le projet de fusion au 1^{er} janvier 2017 des trois établissements publics de coopération intercommunale : Lannion-Trégor Communauté, Communauté de Communes du Haut Trégor et Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux,

Considérant que Lannion-Trégor Communauté a initié en 2015 sur son territoire 3 plans stratégiques, en cours d'élaboration : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Plan de Déplacements (PDD)

Considérant que ces trois plans doivent être adoptés au 1^{er} semestre 2017 pour la nouvelle agglomération,

Considérant que Lannion-Trégor Communauté va lancer une démarche de labellisation Cit'ergie, outil opérationnel d'amélioration continue, en appui au PCAET

Considérant que Lannion-Trégor Communauté a déjà missionné trois cabinets spécialisés pour l'assister dans la rédaction de ces plans :

- CDHAT pour le PLH (Accord-cadre 2014)

- ALTEREA pour le PCAET (avril 2015)
- SCE pour le Plan de Déplacements (avril 2015)

Considérant qu'il est proposé de déléguer à Lannion-Trégor Communauté la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des trois plans stratégiques et de conclure une convention de mandat à titre gracieux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un diagnostic et de formuler des propositions de contenu pour chacun des plans stratégiques pour la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux,

Monsieur Le Président précise que ces études sont obligatoires pour les agglomérations. Cette mesure est proposée afin d'anticiper la future fusion de nos EPCI, de façon à ce que le travail entrepris ne soit pas de fait obsolète et sans objet au 1^{er} janvier prochain, au regard des éventuelles conséquences financières pour Lannion Trégor Agglomération. Les honoraires seront à la charge de LTC.

M. le Président propose aux membres du Conseil communautaire de :

- Valider le lancement de l'élaboration des trois plans stratégiques et de la démarche de labellisation Cit'ergie
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter M. le Préfet pour définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH et pour la transmission du Porter à Connaissance (PAC)
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat relative à l'établissement des trois plans stratégiques (PLH, PCAET et labellisation Cit'ergie, Plan de déplacements) avec Lannion-Trégor Communauté.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (2 abstentions : Albane BERTHOU, et Alain GOURONNEC par procuration à Albane BERTHOU) :

- **De Valider le lancement de l'élaboration des trois plans stratégiques et de la démarche de labellisation Cit'ergie**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter M. le Préfet pour définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH et pour la transmission du Porter à Connaissance (PAC)**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat relative à l'établissement des trois plans stratégiques (PLH, PCAET et labellisation Cit'ergie, Plan de déplacements) avec Lannion-Trégor Communauté.**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Questions diverses

M. Le Président expose à l'assemblée l'état d'avancement du travail collaboratif engagé avec LTC et la CCHT. Outre le Comité technique composé des techniciens des collectivités, les instances chargées de travailler sur les différentes thématiques liées à la fusion sont : un comité de pilotage restreint composé du Président, du Premier Vice-Président et du DGS de

chaque EPCI, et un comité de pilotage élargi composé des membres des bureaux communautaires et du DGS de chaque EPCI.

Pour le moment, le chantier le plus avancé concerne le nouveau projet de territoire, pour lequel il n'y a pas d'obstacle majeur. Les opérations inscrites dans le Contrat de Territoire de la CCPL, qui ont été intégrées dans ce document prospectif, ne devraient pas être remise en cause par la nouvelle entité.

Au niveau des compétences, il n'y a pas non plus de divergence notable, à l'exception de la compétence voirie communautaire, pour laquelle les modalités d'exercice diffèrent entre LTC et la CCPL. Quant à la CCHT, elle n'exerce pas cette compétence.

Au sujet de la fiscalité : une étude sera diligentée d'ici le 30 Juin 2016.

Le volet Ressources Humaines : Un travail sera mené dans les prochaines semaines sur les services dits « supports », les services opérationnels n'étant pas concernés par cette réorganisation dans l'immédiat.

En terme de représentativité, 8 élus du territoire de la CCPL siègeront dans le nouvel EPCI (sur 92 conseillers communautaires) : 2 Conseillers pour Pleubian (+ de 2 000 habitants) et 1 conseiller pour les autres communes. Pour les communes n'ayant qu'un conseiller à siéger, un conseiller suppléant sera désigné.

Concernant la constitution du nouveau bureau exécutif et la gouvernance des pôles de proximité, il n'y a pas encore suffisamment d'éléments connus. Cependant, Les pôles Presqu'îlien et Trégorrois seront confortés.

Mme Albane BERTHOU interroge M. Loïc MAHE au sujet du risque de remise en question de l'exercice de la compétence culture. M. Loïc MAHE répond que LTC et la CCHT exercent cette compétence et qu'il n'y aucune raison pour que celle-ci soit remise en cause.

Par ailleurs, M. Loïc MAHE précise que le législateur a accordé un délai de deux ans, à compter de la création du nouvel EPCI, pour parvenir à l'uniformisation des compétences facultatives.

Le transfert automatique de certaines compétences communales au nouvel EPCI (eau, assainissement, GEMAPI...) et la rationalisation des syndicats intercommunaux seront les prochains chantiers de cette réforme territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

M. Loïc MAHE, Président

